

Pour un climat scolaire positif
Notre plan de lutte
contre la violence et l'intimidation



À notre école, la direction et le personnel interviennent !

Violence (art. 13-1.1)

- « Toute manifestation de **force**, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle ;
- exercée **intentionnellement** contre une personne ;
- ayant pour effet d'engendrer des **sentiments de détresse**, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer ;
- en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. »

Intimidation (art. 13-1.3)

- « Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non ;
- **à caractère répétitif** ;
- exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace ;
- dans un contexte caractérisé par **l'inégalité des rapports de force** entre les personnes concernées ;
- ayant pour effet d'engendrer des **sentiments de détresse** et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser. »

Agissons ensemble!

Portrait de l'école

88% des élèves se sentent en sécurité à l'école

La violence verbale, la violence physique, la violence sociale et la violence sexuelle ou liée à l'orientation sexuelle sont les formes de violence les plus vécues par les élèves

98% des membres du personnel se sentent en sécurité à l'école

Les élèves ont identifié les quatre lieux les plus à risque pour subir de la violence et/ou de l'intimidation : Sur le terrain de l'école (61%), dans les couloirs (56%), dans les toilettes (40%) et enfin, dans la salle des casiers et les vestiaires (40%)

Tout le personnel se sent capable de créer une ambiance de collaboration avec les élèves, mais plus de la moitié du personnel ne se sent pas suffisamment outillé pour agir avec efficacité en situation de violence et/ou d'intimidation

Nos objectifs cette année

Outiller les membres du personnel pour mieux intervenir dans des situations de VIR

Encourager les victimes et les témoins de VIR à dénoncer la situation à un adulte

Sensibiliser les élèves, le personnel et les parents à l'impact de la violence à caractère sexuel

Faire diminuer différentes formes de violence et d'intimidation

Ce que l'école va faire

Éduquer les élèves à savoir comment réagir face aux situations conflictuelles

Offrir des activités de professionnalisation variées aux membres du personnel en lien avec la violence et l'intimidation

Promouvoir l'application du code de vie auprès des membres du personnel

Augmentation de la surveillance active lors des pauses et du dîner aux endroits problématiques

Planification annuelle des activités VIR à des temps ciblés dans l'année

Interventions personnalisées auprès des agresseurs et des victimes

Semaine multiculturelle

Sanctions sévères et suivis parents-élèves

Surveillance active

Les mesures de prévention visent...

... à contrer toute forme d'intimidation ou de violence motivée, notamment, par le racisme, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle, l'homophobie, un handicap ou une caractéristique physique.

Que fera l'école si elle constate un acte d'intimidation ou de violence ?

**Au moment MÊME
où un acte est
constaté**

Des actions sont immédiatement prises :

- ♣ Vérification des faits et rencontre des personnes impliquées
- ♣ Communication avec les parents concernés par téléphone ou par écrit
- ♣ Interventions appropriées selon le cas et le bilan de la situation

Victime	Auteur		Témoïn
<p>Mesures de soutien et d'encadrement</p>	<ul style="list-style-type: none"> ♣ Rencontre avec l'élève ♣ Mesure de protection ♣ Suivi individuel, de groupe ♣ Contrat d'engagement ♣ Rencontre avec le policier éducateur ♣ Référence à une ressource externe (service de police, CISSSO) ♣ Soutien lors d'une dénonciation ♣ Rassurer quant à la confidentialité de la démarche ♣ Informer et impliquer les parents dans la démarche 		
<p>Sanctions possibles</p>	<ul style="list-style-type: none"> ♣ Rapport au dossier ♣ Retrait de classe ♣ Travail communautaire ♣ Mesures réparatrices 	<ul style="list-style-type: none"> ♣ Perte de privilège ♣ Suspension interne/externe ♣ Paiement du matériel endommagé ou brisé 	
<p>Suivi</p>	<ul style="list-style-type: none"> ♣ Interventions rapides ♣ Rencontre de différents acteurs ♣ Contact avec les parents ♣ Assurer le suivi auprès des personnes impliquées jusqu'à ce que la situation soit réglée (suivi 211 : 2 jours, 1 semaine, 1 mois) ♣ Consigner l'acte conformément aux obligations légales 		

Comment l'école et les parents peuvent collaborer ?

Vous avez une place importante dans le plan de lutte contre la violence et l'intimidation.

- Dénoncer la situation
- Supporter votre enfant
- Collaborer de façon positive et respectueuse avec l'école
- Collaborer de façon constructive à la résolution de la situation

Comment vous pouvez dénoncer ?

Toutes les plaintes sont traitées de façon confidentielle.

Téléphone



819-771-4548 poste 848 771

Courriel



jean-francois.blais@csspo.gouv.qc.ca

Rendez-vous



Jean-François Blais

Ressources

Personne responsable dans l'école du dossier	Jean-François Blais 819-771-6126 p. 848 771
Ligne SOS intimidation/acte de violence à caractère sexuel - ESD ¹	819-771-6126 p. 848 956
Personne désignée par le CSSPO autre que le protecteur de l'élève	Julie Robidas-Noiseux 819 771-4548 p. 854 736
Ligne Parents	1 800 361-5085 www.ligneparents.com
Service de police	819-595-1122
Site du ministère de l'Éducation du Québec	Site du ministère de l'Éducation du Québec : https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/violences/intimidation/intimidation-ecole
Protecteur régional de l'élève	<p>Dans le cas d'une insatisfaction du traitement de l'événement par l'école, l'élève ou le parent peut porter plainte de façon verbale ou écrite à un membre du personnel de l'école. Cette personne mettra par écrit l'insatisfaction vécue et l'enverra par courriel à son supérieur immédiat. Le processus de plainte est enclenché.</p> <p>Pour la violence à caractère sexuel, le ou la plaignant(e) peut déposer une plainte directement au Protecteur régional de l'élève.</p> <p>Me Jean-François Bernier Numéro sans frais : 1-833-420-5233 Info@pne.gouv.qc.ca https://www.quebec.ca/gouvernement/ministere/education/organismes-lies/protecteur-national-eleve</p>